Image not found or type unknown

resilier une assurance professionnelle

Par **tribu**, le **16/05/2009** à **14:46**

Nous allons mettre notre société en sommeil suite à la mauvaise conjoncture et aussi car nous ne travaillons plus depuis deux mois et nous voulons résilier notre assurance pro : mais notre assurance nous dit que nous sommes liés par le contrat d'un an.
Pourtant la mise en sommeil c'est un arrêt d'activité avec parution dans le journal officiel et plus de charges à payer ni taxes professionnelle la société s'arrête . Donc je ne comprends pas : plus d'activité, plus d'assurance ? Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés